

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE CIRCULATION Chemin de Sainte Croix

Le maire de la commune de Villedieu ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 1974 relatif à la circulation temporaire ;

Vu la demande de l'entreprise SAS MISSOLIN FRERES, sis « Les Fours à Chaux » BP 25 à Vaison la Romaine (84110), devant effectuer des travaux de scarification et d'enrobé sur le chemin de Sainte Croix du mardi 18 octobre 2011 au lundi 24 octobre 2011 ;

Considérant que la circulation des véhicules sur le chemin de Sainte Croix apporterait une gêne à ces travaux et pourrait mettre en péril la sécurité des tiers.

ARRETE

Article 1 : La circulation des véhicules est interdite sur le chemin de Sainte Croix du mardi 18 octobre 2011 au lundi 24 octobre 2011.

Article 2 : la signalisation sera mise en place par l'entreprise effectuant les travaux.

Article 3 : Le maire de la commune de Villedieu et le commandant de la brigade de Gendarmerie de Vaison la Romaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur.

Fait à Villedieu, le 14 octobre 2011.

Le maire,

Yves TARDIEU.